

Appel en vue

Date : 4 novembre 2019

Je reçois souvent des courriers extrêmement intéressants, mais je ne me souviens pas d'en avoir jamais publié in-extenso.

Avec l'autorisation de son auteur, je publie aujourd'hui celui-ci... dont j'avoue qu'il me libère un peu de l'obligation à laquelle je me suis astreint - à tort ou à raison - au regard de la jurisprudence qui m'oblige - d'après ce que je comprends - à ne publier ni des extraits, ni l'intégralité du jugement que je me suis procuré auprès du greffe du tribunal.

Je n'oublie pas que j'ai dû passer par la case "Procureur de la République" pour donner les raisons pour lesquelles je sollicitais copie de ce jugement... et je m'y tiens.

Je salue la fidélité du compte-rendu ainsi que la lucidité et le courage qu'il a fallu pour écrire ce qui suit dès la sortie du tribunal.

Je suis moi-même très sensible au fait que l'on assume ses dires sous sa véritable identité.

Au moment même où j'écris ces lignes, j'apprends que [Mostapha Laabid va être jugé en appel ce 20 novembre 2019 \(clic\)](#).

Je ne regrette pas de m'être positionné avant de l'apprendre.

Une élection partielle en vue ?...



Rennes, le 4 novembre 2019

Bonjour,

Je viens de lire votre lettre à la préfète, à propos de l'affaire Laabid. Il y a longtemps que je me pose moi-même la question de savoir pourquoi la maire de Rennes n'a pas demandé à ce monsieur le remboursement des sommes qu'il n'a pas manqué de recevoir pour son association pendant des années...

J'étais présente au rendu du jugement au mois d'août, et j'avais écrit ceci sur mon compte Facebook : "Un de moins ! Je reviens de la cité judiciaire : Laabid a été condamné à six mois d'emprisonnement assortis du sursis, 10 000 euros d'amende et trois ans d'inéligibilité. La présidente a rappelé que - le prévenu avait fourni des "explications incohérentes", - que l'association Intermed n'avait pas d'expert-comptable, ce qui est rare pour une asso œuvrant dans le domaine social, au profit des "plus démunis" qui plus est, car cela empêche un regard extérieur sur les comptes, - que la dissolution de l'association avait eu lieu en dehors de la présence du vice-président et du secrétaire, et avait donné lieu à la transmission d'un faux procès-verbal à la préfecture, - que le montant du détournement équivalait à un quart du montant total des subventions reçues sur les trois années concernées (2015, 2016, 2017) - qu'il y avait eu une "banalisation" par l'intéressé des faits reprochés, - que celui-ci n'avait pas remboursé l'association, alors qu'il se faisait rembourser au centime près quand c'était lui qui avançait l'argent, - que les faits étaient d'une "gravité certaine". Le futur ex-député n'était pas là, représenté par son avocat. J'apprends par Ouest-France qu'il fait appel, et je trouve que ça aggrave son cas, mais je suppose

que c'est une manœuvre politique téléguidée par Macron, car celui-ci a intérêt à retarder la tenue d'une législative partielle, dont il sait qu'elle a de grandes chances de lui faire perdre un député. Bref, tôt ou tard, elle aura lieu, et j'espère que les habitants du Blosne vont se mettre en quête dès maintenant d'un candidat valable et propre. Un député en Marche de moins, au niveau national c'est peu, mais au niveau de l'Ille-et-Vilaine, ça fait un sur six. C'est mieux que rien !".

L'histoire du faux procès-verbal m'avait, bien évidemment, choquée. L'absence de partie civile, que vous mentionnez, fait penser qu'il y a collusion entre la préfecture et le député, et votre lettre a le grand mérite de mettre le doigt sur ce dysfonctionnement.

C'est pourquoi je vous en remercie, de même que je vous remercie pour votre blog, dont j'ai découvert l'existence la semaine dernière, et auquel je me suis tout de suite abonnée.

Dans l'attente du plaisir de vous lire, je vous adresse mes meilleures salutations.

Evelyne Bigot

[Pour aller plus loin: liens vers mes contributions concernant Mostapha Laabid](#)